



Dissolution / liquidation SARL concernant un portail internet

Par **Dode**, le **28/05/2011** à **14:35**

Bonjour à tous,

Petite interrogation concernant la dissolution et la liquidation d'une SARL dont l'unique but était la gestion d'un portail internet de vente en ligne (e-commerce).

Nous sommes 3 associés (49/49/2) et je me pose la question de l'après... Je m'explique :

- j'ai réalisé l'intégralité du site internet, de sa conception (maquette) jusqu'à la mise en place, et je l'administre (je suis propriétaire du nom de domaine, et c'est moi en nom propre qui finance l'hébergement)
- je fais 99% du boulot pour le site, ie. trouver des partenaires, commercial, marketing, etc.

Admettons que je veuille continuer l'aventure après liquidation, suis-je libre de récupérer l'infrastructure telle quelle ? Sachant que le site utilise 100% de logiciels opensource, et que j'ai la paternité du projet, et que je suis le seul à m'en occuper ?

Mes autres associés peuvent ils m'empêcher de continuer l'aventure en auto-entrepreneur par exemple ? Ou peuvent ils me réclamer de l'argent de quelque nature que ce soit (en plus de la récupération du capital des parts sociales et du boni de liquidation qui sont logiques) ? Les statuts de la SARL ne précisent rien sur ce plan.

En bref, qu'advient il d'un site internet d'une société après sa liquidation ? Est-il réutilisable ?

Merci d'avance pour d'éventuelles pistes de réponse.